

Horaires

Heures de classe :

le matin : 8h40 à 12h20

l'après-midi : 13h40 à 15h25;

le mercredi : début des cours à 9h00 jusqu'à 12h20.

Pour les enfants de maternelle : arrivée à 8h40 au plus tard les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les parents qui le souhaitent et qui en ont la possibilité peuvent accompagner leur enfant jusque dans l'espace d'accueil de la classe. Les enfants qui ont cours de psychomotricité le matin commencent le cours directement à 8h40 dans le local. Si c'est votre cas, merci d'accompagner votre enfant jusqu'au local de psychomotricité, sans passer par sa classe.

Même organisation le mercredi avec une arrivée à 9h00 au plus tard.

Pour les enfants de primaire : Les cours commencent à 8h40 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi, les cours commencent à 9h00.

Veillez à être présents au moins 5 minutes avant la sonnerie. Si, exceptionnellement, l'enfant arrive en retard, il se rend seul en classe.

Merci d'aider votre enfant à être à l'heure, pour lui-même (parce que lorsqu'il arrive en retard, il arrive déjà anxieux), par respect pour l'enseignant et pour le groupe.

La grille de la cour des Sapins ferme à 9h00, et 9h10 le mercredi, merci donc de quitter l'école avant, par cette sortie.

Entrées de l'école

Dès 7h30, et jusqu'à 9h00 (9h10 le mercredi), l'entrée se fait par la cour des Sapins (drève du Sénéchal). Les parents assument la responsabilité pleine et entière de leurs enfants jusqu'à l'arrivée, même tardive, de la personne préposée à la garderie du matin.

Entre 8h10 et 9h00, la porte bleue est ouverte pour permettre également l'entrée dans l'école.

Pendant le temps scolaire, l'école est fermée par mesure de sécurité. Les personnes qui, exceptionnellement, ont besoin d'entrer dans l'école après 9h00 doivent entrer par la chaussée de Waterloo et s'adresser au secrétariat.

Même en cas de retard, l'entrée se fait par la grille de la cour des Sapins jusqu'à 9h00 et 9h10 le mercredi. Après cette heure-là, vous devez vous présenter à l'accueil, Chaussée de Waterloo.

En maternelle : les enfants seront amenés à leur classe par une accueillante.

En primaire : l'enfant se rend seul en classe.

La grille de la cour des Tilleuls est ouverte et surveillée de 15h25 à 15h40, et de 12h20 à 12h35 le mercredi. La grille de la cour des Sapins est ouverte de 15h25 à 18h00. Le mercredi, l'ouverture se fait dès 12h20.

Sorties de l'école

Comme chaque année, nous avons rassemblé toutes les modalités de sorties sur un même document (voir documents annexes).

Trois possibilités de sortie :

- seuls les parents reprennent l'enfant

- autorisation de sortie accompagnée

- sortie non accompagnée (l'enfant devra être muni d'un laissez-passer)

A 12h20, les lundi, mardi, jeudi, vendredi, les enfants qui rentrent à la maison attendent leurs parents devant le secrétariat de la Chaussée de Waterloo.

L'enfant qui quitte l'école le midi n'est autorisé à revenir qu'à partir de 13h35.

Le « laissez-passer » :

Un « laissez-passer » (carte de sortie avec photo) sera remis aux enfants dont les parents en auront fait la demande.

Un enfant ne peut se rendre, sans autorisation écrite de ses parents, chez un autre enfant.

Un laissez-passer perdu doit très vite être remplacé et coûtera 2€.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce qui se passe en dehors de l'école est sous la responsabilité des parents.

Un enfant qui a un laissez-passer quitte l'école dans les 10 minutes qui suivent la sonnerie.

Garderies

Nos surveillantes (Milena, Cecylia, Bouchra, Emanuela et Zoreh) veillent à la sécurité de chaque enfant : elles encadrent, rassurent, consolent, réconfortent, écoutent. Elles favorisent une transition douce entre la maison et l'école. Elles sont des personnes de référence qui assurent le relais entre les parents et le titulaire ou la direction. Les surveillantes mettent en place un cadre, des limites et des repères afin que les enfants puissent jouer, s'épanouir, évoluer en toute confiance et toute sécurité. Merci donc de respecter leur travail et d'éviter de les solliciter pour retrouver votre enfant ou ses affaires.

Merci de quitter l'école sans attendre lorsque vous venez chercher votre enfant. Dans un souci de cohérence et de continuité dans l'école, les règles de vie sont les mêmes dans le temps extrascolaire que dans le temps scolaire.

- GSM de la garderie de l'école : 0489/54.50.90
- Dès 7h30, l'école est accessible, par la cour des Sapins. Ce temps extrascolaire est gratuit. Les enfants sont accueillis dans un local de la cour des tilleuls jusqu'à 8h10. A cette heure-là, les enfants de 3^e maternelle et de primaire sortent jouer à la cour. Les plus petits restent dans le local jusqu'à 8h40 (9h00 le mercredi).
- De 12h20 à 13h40 surveillance du pique-nique et temps extrascolaire payants
- De 15h25 à **16h00** temps extrascolaire gratuit
- De **16h00** à 18h les lundi, mardi, jeudi et vendredi, temps extrascolaire payant
- De 12h25 à 18h, le mercredi, surveillance du pique-nique et temps extrascolaire payants.
- Garderie les jours de réunions pédagogiques de 7h30 à 16h00 (Prix : 10€) et de 16h00 à 18h00 (Prix : 3€) – Il est indispensable de s'y inscrire dans les délais requis. J'attire votre attention sur le fait que toute inscription induit un paiement et le montant de cette garderie sera repris sur votre note de frais. (Seul un certificat médical pourra annuler une demande d'inscription.)
- Au-delà de 18h, il vous sera facturé 10€ par 1/4 d'heure entamé.
- si aucun appel n'a été reçu au 0489/54.50.90 pour signaler un éventuel retard après 18h00, l'enfant peut être conduit au commissariat.

Collations

Les fruits et les légumes sont les seules collations autorisées tout au long de la semaine. Merci d'être partenaire de cette décision.

Temps de midi

Tous les enfants qui restent à l'école durant le temps de midi dîneront dans leur classe de 12h20 à 12h40. Tous les élèves apportent leur pique-nique **dès le matin**. Ils auront soin de **se munir d'une gourde**. Nous ne permettons pas à un enfant de sortir le midi pour acheter son repas même avec un mot écrit des parents. Le temps de midi n'est pas un temps complètement subventionné par l'Etat, la surveillance des récréations et du pique-nique est donc payante.

RGPD

Toutes vos données personnelles sont utilisées dans le strict usage décrit par la loi. Si elles sont communiquées, c'est uniquement dans le cadre administratif.

Photos, films, images

Dans le cadre de nos activités pédagogiques, il nous arrive de prendre des photos et de diffuser celles-ci sur notre site internet et notre page Facebook. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant apparaisse sur ces images, vous êtes invité à en avvertir la direction par courrier.

Collaboration école-famille

- **Vérifiez la farde d'avis et signez le journal de classe chaque jour.** Chaque enfant, même en maternelle, dispose d'une farde d'avis. Merci de veiller à ce que votre enfant la rapporte à l'école chaque jour.
- L'enfant a l'obligation de réaliser le travail à domicile demandé par le professeur dans les délais impartis. Les parents sont partenaires dans la réalisation de celui-ci. Merci d'y être particulièrement attentifs.
- Aidez votre enfant à avoir son matériel scolaire bien en ordre tout au long de l'année. C'est l'occasion de le responsabiliser quant au respect de son matériel tout en lui apprenant que celui-ci a un coût.
- Pour contacter le professeur, veuillez prendre rendez-vous avec lui via le journal de classe de votre enfant. Votre présence à la réunion de rentrée est vivement souhaitée : c'est l'occasion pour l'enseignant de vous présenter sa façon de travailler et une foule d'informations pratiques très utiles au bon fonctionnement de la classe.
- Pendant les heures de cours, sauf pour participer à une activité, les parents ne sont pas autorisés à circuler dans les classes ni dans les bâtiments, ceci afin de ne pas perturber les apprentissages et cela dès 8h40 en primaire et 8h55 en maternelle.
- La direction reçoit sur rendez-vous. N'hésitez pas à prendre contact via le secrétariat.
Le secrétariat est ouvert le matin entre 8h15 et 12h et l'après-midi entre 13h40 et 16h (sauf le mercredi).

Vous pouvez joindre le secrétariat par téléphone 02/374.05.35 aux mêmes heures. N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur lorsque celui-ci est actionné. Vous pouvez également adresser un mail à : info@stjosephucclle.be.

- Nous travaillons en étroite collaboration avec deux partenaires du CPMS d'Uccle situé Avenue J. & P. Carsoel, 2 à 1180 Uccle : Madame Laura Bazi et Madame Marie-Christine Ramaeckers sont présentes certains jours à l'école. Toutes deux sont joignables le lundi après-midi au 02/374.72.79. Leur bureau est situé au 2e étage de l'ancien bâtiment, donnant sur la cour des Tilleuls.
- Nous travaillons également en étroite collaboration avec le Pôle territorial. Celui-ci est un partenaire pédagogique qui peut être appelé en renfort auprès des enseignants pour les aider face à une problématique liée aux apprentissages des élèves.
- Madame Alisson Gijssels, infirmière scolaire, agent du centre P.S.E. libre de Bruxelles-Capitale, peut être contactée au centre (tél.02/374.46.90 – fax 02/374.70.72. Av. J & P Carsoel, 2 – 1180 Bruxelles).
- Une logopède travaille au sein de l'école. Pour prendre contact, merci de la joindre par mail : Madame Alice Garnier (alicegarnier21310@gmail.com).

Classes de dépaysement

Cette année, toutes les classes de primaire partent en classes de dépaysement. Les 1^e et 2^e primaires partent au mois de septembre, les classes de 3^e et 4^e partent en mars et les classes de 5^e et 6^e primaires partent en avril. Pour ces dernières, des infos précises concernant le prix et les dates de ces séjours vous seront communiquées lors des réunions de rentrée. Un paiement échelonné vous sera proposé via les notes de frais.

Assurance scolaire à l'école et sur le chemin de l'école

L'école souscrit pour tous les élèves une assurance contre les accidents scolaires auprès de la compagnie CI Assurance Rue du Commerce, 72 – 1040 Bruxelles. Nous informons les parents que pour certaines activités, les enfants seront confiés à des animateurs non-enseignants couverts par notre police d'assurance (ex : ateliers, sorties, ...). L'assurance de l'école couvre, en cas d'accident, les frais médicaux qui sont remboursés suivant les montants fixés par les tarifs du régime d'assurance maladie invalidité des travailleurs salariés.

La marche à suivre en cas d'accident est la suivante :

- a) l'école déclare l'accident à la compagnie d'assurance;
- b) votre médecin complète le certificat médical fourni par l'école. Celui-ci est remis au secrétariat le plus rapidement possible par votre intermédiaire;
- c) les parents paient tous les frais. Leur mutuelle rembourse selon leur tarif et l'assurance scolaire verse aux parents le restant dû.

Absences de votre enfant

Marche à suivre si votre enfant inscrit **en 3^e maternelle ou en primaire** est absent :

→ Dès son retour en classe, donnez à votre enfant **un mot qui justifie** son absence. (Vous pouvez utiliser le talon présent dans ce carnet.)

Tout retard de plus de 25 minutes sera considéré comme une absence et devra être justifié par un motif.

S'il devait être absent pour une longue durée, n'hésitez pas à en avertir le secrétariat.

Si votre enfant est malade, gardez-le à la maison. En classe, il ne serait pas bien et il serait sans doute contagieux.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'au-delà de 8 demi-jours d'absences injustifiées (ou motivées par des « vacances » ou des « circonstances personnelles »), la direction se doit d'en avertir le Service d'Obligation Scolaire.

C'est pourquoi, afin de vous éviter des soucis et de nous éviter du temps perdu en gestes administratifs, nous comptons sur votre vigilance face à ces procédures.

Marche à suivre si votre enfant devait EXCEPTIONNELLEMENT se rendre à un rendez-vous médical durant les heures scolaires :

→ Dès son retour, donnez à votre enfant le certificat de visite.

J'attire votre attention sur le fait que ces visites durant les cours doivent rester exceptionnelles et être liées à une urgence. (Par exemple, les trois visites de contrôle chez l'orthodontiste ne sont pas considérées comme urgentes ou exceptionnelles, elles ne seront donc pas acceptées comme motif d'absences justifiées.)

Un enseignant ne donnera un médicament (même homéopathique) à un enfant que sur prescription médicale.

La présence des enfants en 1^e et 2^e maternelles n'est pas obligatoire, mais nous insistons sur l'importance de la régularité de celle-ci pour le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant.

Activités socioculturelles et sportives extra-scolaires

Certaines activités extra-scolaires sont organisées en dehors des heures de classe sous la seule responsabilité des animateurs (ex. musique, gymnastique, psychomotricité, ateliers artistiques, danse, cours d'anglais, ...)

Voici nos partenaires : Stud and Move, Gym Contact, Impuls, Centre musical Crescendo et Premier Pas.

Les informations se trouvent sur la table devant le secrétariat de l'école et sur leur Site internet : <http://www.studandmove.com> , <https://gym-contact.be> , info@impulsvzw.com, info.crescendo.musique@gmail.com et premierpas.info@gmail.com

Etude du soir

Les lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 16h30, les enfants ont l'occasion de rester à l'étude. Nous vous rappelons que l'étude est une étude surveillée et non dirigée. Afin d'assurer un meilleur travail à tous et un encadrement optimal, nous vous demandons un engagement par trimestre. Tout enfant inscrit à l'étude le sera pour le trimestre et les jours repris sur la fiche d'inscription seront comptabilisés automatiquement chaque mois. Seule une absence d'une semaine pour maladie entrainera une modification de la comptabilité. Le nombre d'enfants acceptés à l'étude est lié au nombre d'enseignants qui acceptent cette responsabilité.

Vélos et trottinettes

L'assurance scolaire ne couvre pas les accidents causés à des tiers et décline toute responsabilité en cas de détérioration des bicyclettes personnelles. Les bicyclettes et les trottinettes seront rangées dans la cour des Sapins sous le car-port à l'aide du matériel ad hoc. Dans l'enceinte de l'école, votre enfant marche à côté de son vélo ou de sa trottinette.

Bibliothèque (1^e maternelle à 6^e primaire)

Vos enfants pourront bénéficier régulièrement du service de la bibliothèque organisé par de nombreux parents bénévoles. Ils profiteront du centre de documentation pour leurs recherches et leurs causeries. Les parents désireux d'aider à ces services sont invités à se faire connaître au secrétariat ou à l'AP. Merci d'aider votre enfant à ramener son livre chaque mercredi.

Association de parents

Notre école a la chance de pouvoir compter sur une AP positive et constructive. Voilà une manière efficace de participer à la vie de l'école, de se retrouver entre parents motivés pour échanger, partager et mener des projets en collaboration avec l'école afin d'améliorer la qualité de vie de tous. Si vous investir davantage vous tente, soyez attentifs au courrier partagé par l'AP dans les cartables et sur sa page Facebook !

L'association des parents est également sensible à l'environnement et est partenaire de l'école pour sensibiliser les parents et les élèves à la limitation des déchets, à l'usage du compost, à la limitation des objets perdus, etc.

Projet Gasap

Nous sommes partenaire des Gasap et ouvrons notre école à l'agriculture locale. Le projet lancé en septembre 2019 reprend pour une nouvelle année si de nouvelles familles s'inscrivent pour faire partie du projet.

Mi-septembre, nous formons une nouvelle équipe constituée de parents déjà « mangeurs » et de nouvelles familles. Si vous êtes intéressés par le projet, nous vous invitons à le signaler avant le 15 septembre par mail à l'adresse du secrétariat : info@stjosephucclle.be en notant « Gasap » en objet. Nous transmettrons votre mail au délégué du groupe. Pour en savoir un peu plus, suivez : <https://gasap.be>

Ateliers parents

(ateliers proposés par les cycles)

Régulièrement, vous serez invités par les professeurs de votre enfant à participer à un atelier créatif/culturel. Venez partager, avec un petit groupe d'enfants, vos passions telles que la musique, les ateliers manuels, les jeux de société, la cuisine, l'impro, etc.

Tenue de gymnastique

Pour tous les enfants de primaire : short bleu et T-shirt blanc ainsi que des sandales de gymnastique/baskets blanches et chaussettes blanches; le tout, marqué, dans un sac de gymnastique marqué lui aussi. Une tunique bleu marine est également acceptée.

Recommandations importantes

La tenue vestimentaire des enfants doit être simple et soignée. Le port du voile est interdit ainsi que tout autre signe ostentatoire affichant ses convictions religieuses, ceci dans le respect de la vie privée de chacun.

Nous souhaitons que les élèves portent une tenue correcte qui montre qu'ils sont à l'école, le training est donc réservé pour les activités sportives. Vous trouverez dans le code de vie les détails de notre règlement. Nous vous invitons à le lire, à le signer et, surtout, nous vous invitons à aider votre enfant à le respecter tout au long de l'année.

Nous recommandons instamment aux parents de marquer TOUS LES OBJETS ET VETEMENTS de leur enfant et de veiller à récupérer les pulls et vestes oubliés au quotidien.

Le matériel scolaire doit être également simple, utile et toujours en bon état.

Tous les gadgets seront refusés dans les classes et pourront être confisqués.

Les bonbons, canettes, chips et autres friandises sont interdits à l'école.

Même pour les anniversaires.

Les GSM sont autorisés pour les enfants qui rentrent seuls et, dans l'enceinte de l'école, ils doivent rester dans le cartable, éteints.

Objets perdus

Les objets perdus non repris seront donnés à un organisme caritatif fin décembre et début juillet. Soyez donc vigilants et encouragez vos enfants au respect de leurs effets personnels.

Congés – Vacances

Je vous invite à rester attentifs au nouveau calendrier scolaire afin de bien respecter les dates de congés et de vacances annoncés dans le calendrier de l'école. Les absences de quelques enfants avant ou après les vacances perturbent toujours la vie de la classe et sont interdites par la Fédération Wallonie - Bruxelles. Les départs anticipés ne donneront jamais lieu à la remise d'un travail de la part des enseignants. Comme vous l'avez lu, la direction de l'école est tenue de signaler toute absence non motivée à l'Administration en fin de mois.

Frais divers et mode de paiement

Plusieurs petits changements ont vu le jour pour cette rentrée et j'invite donc les anciens parents à prendre note de ceux-ci afin de ne pas être surpris.

La facturation s'effectue après 6 semaines de cours et les notes de frais sont envoyées par mail la semaine qui suit ces 6 semaines. Soit :

- la semaine du 09 octobre 23
- la semaine du 11 décembre 2023
- la semaine du 29 janvier 2024
- la semaine du 25 mars 2024
- la semaine du 20 mai 2024
- la semaine du 8 juillet 2024

Nous vous demandons d'honorer ces frais le plus vite possible par virement, en reprenant toujours la communication structurée mentionnée sur le bulletin de virement. Votre vigilance participe à la bonne gestion financière de l'école, et nous vous en remercions.

Nous vous rappelons que les frais en lien avec l'extrascolaire donnent lieu à des réductions fiscales importantes si vous êtes en ordre de paiement.

Si vous ne recevez pas de note de frais régulièrement, merci d'en informer notre comptable Madame David à l'adresse suivante : compta@stjosephucclle.be

Les détails des montants sont repris dans un tableau sur le document suivant et ci-dessous.

Temps de midi (temps extrascolaire): 12h20 à 13h40
2,50€/midi (surveillance repas et récréation ou sieste)

Garderie (temps extrascolaire) :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Payante entre **16h00** et 18h : 2,50€

Pour les élèves qui ont fréquenté l'étude et qui restent après 16h30 : 1€

Mercredi :

- de 12h30 à 13h40 : 2,50€ (surveillance repas et récréation ou sieste)*

- de 13h40 à 15h40h : 3€

- de 15h40 à 18h : 2,50€

*Si votre enfant participe à une activité parascolaire dès 13h00 : 1€ au lieu de 2,50€

Garderie journée pédagogique (Toute inscription sera facturée):

10€/enfant de 7h30 à 16h00 et 3€/enfant de 16h00 à 18h00

Etude surveillée avec une inscription trimestrielle :

Lundi, mardi, jeudi de 15h45 à 16h30 : 2,50€/étude

Seule une absence d'une semaine sera prise en compte lors de la facturation.

Activités culturelles et sportives :

Comme l'impose le décret gratuité, les frais liés aux activités culturelles et sportives des classes maternelles ne dépasseront pas 53,18€ cette année. En primaire, bien que le budget ne soit pas bloqué par des décrets, les enseignants veillent toujours au prix des activités. Les frais liés à ces activités seront repris sur votre note de frais mensuelle.

